



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.2/45/12
28 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
DEUXIEME COMMISSION
Points 79, 80 et 81 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

**CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES**

Lettre datée du 14 novembre 1990, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente de la Trinité-et-Tobago auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents suivants :

- i) Appel à l'action : Communiqué de la septième Réunion ministérielle sur l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes (voir l'annexe I);
- ii) Accord de Port of Spain sur la gestion et la préservation de l'environnement dans les Caraïbes (voir l'annexe II).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 79, 80 et 81 de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice,

Représentante permanente

(Signé) Marjorie THORPE

Annexe I

APPEL A L'ACTION

COMMUNIQUE DE LA SEPTIEME REUNION MINISTERIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT
EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAIBES

Les ministres et représentants des pays participant à la VIIe Réunion ministérielle sur l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue à Port of Spain les 22 et 23 octobre 1990, ont décidé de conclure leurs délibérations par un :

APPEL A L'ACTION

1. La VIIe Réunion ministérielle réaffirme la Déclaration de Brasilia et réitère sa conviction que pour faire face convenablement aux problèmes écologiques, une coopération sans précédent entre les pays et les régions du monde s'impose. A cette fin, et dans le contexte de la Déclaration de Brasilia, les pays participant à la Réunion ont approuvé un Plan d'action pour l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes.
2. Ce plan contient des programmes tendant à enrayer la détérioration du milieu physique, à récupérer les ressources naturelles et à les remettre en état. Il constitue également un cadre dans lequel pourront être honorées les obligations de la région dans une action mondiale ayant pour but de stabiliser les écosystèmes de la terre et de réduire au minimum les déséquilibres qu'entraîne la façon dont l'humanité se comporte à l'égard des ressources de la planète dont elle est dépositaire.
3. La Réunion considère qu'étant donné la relation complexe que la société entretient avec la nature et le fait que l'environnement et le développement sont indissociables, les tâches ne peuvent être entreprises et les objectifs correspondants atteints que si l'on sait où l'on va et si tous les groupes de chaque collectivité participent activement.
4. La Réunion reconnaît qu'il existe une corrélation étroite entre les préoccupations écologiques et le modèle de développement qui prévaut dans le monde, et que des négociations mondiales sur l'environnement peuvent influencer sur la situation politique et économique de la région.
5. La Réunion note que le fait d'avoir reconnu que tous étaient vulnérables aux effets des changements à l'échelle planétaire a conduit à l'adoption d'un certain nombre de conventions, protocoles, traités, mémorandums et accords importants entre différents groupes de pays, chaque instrument définissant un cadre normatif fondé sur les grandes préoccupations idéologiques, politiques et pratiques qui sont à l'origine de tout problème. Bien que le Plan d'action pour l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes ait sa place parmi ces instruments, il représente par essence un appel à l'unité et à l'action régionale.
6. Les ministres ont exprimé leur préoccupation devant la façon dont les pays développés abordent les questions d'environnement, qui les amène à assortir le financement du développement de nouvelles conditions.
7. La nécessité d'appliquer les principes d'équité et de justice sociale à la jouissance du produit des ressources de la terre est l'une des préoccupations des ministres qui ont participé à la Réunion.
8. Les ministres considèrent le Plan d'action qu'ils ont adopté à la Réunion comme un moyen important de préparer et de présenter les vues et les positions de

la région à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir au Brésil en juin 1992.

9. Compte tenu des considérations qui précèdent, les ministres participant à la septième Réunion ministérielle sur l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes lancent le présent

APPEL A L'ACTION

Nous nous engageons à promouvoir le Plan d'action pour l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'échelon le plus élevé et à prendre les arrangements voulus en vue de vastes consultations et d'une large participation de la population de nos pays;

Nous réaffirmons notre attachement à la solidarité de l'hémisphère occidental, au système de coopération régionale et à la promotion du Plan d'action dans lequel nous voyons un moyen important de renforcer cette coopération;

Nous faisons du Plan d'action un document de stratégie qui constituera une contribution décisive aux préparatifs régionaux de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra au Brésil en 1992;

Nous exhortons la communauté internationale, en particulier les pays développés et les institutions de financement et d'assistance technique multilatérales et bilatérales à reconnaître que le Plan d'action constitue un cadre pour la gestion de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes et que les programmes, les projets et les activités en découlant reflètent la volonté des pays de la région.

Port of Spain (Trinité-et-Tobago)
23 octobre 1990

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Henderson Simon
Ministre délégué auprès du Ministre des finances
Ministère du développement économique,
de la planification et de l'énergie

ARGENTINE

Alberto Barbuto
Président, Sous-Secrétaire d'Etat
Commission nationale de la politique
de l'environnement

BAHAMAS

Glenn Livingston Archer
Directeur, Département de l'hygiène du milieu
Ministère de la santé

BARBADE

N. K. Simmons
Ministre de l'environnement
Ministère de l'emploi, du travail, des relations
et du développement communautaire

BELIZE

Victor Gonzalez
Directeur de l'environnement
Ministère du tourisme et de l'environnement

BRESIL

José Antonio Lutzenberger
Secrétaire
Secrétariat à l'environnement
Présidence de la République

DOMINIQUE

Eliud T. Williams
Secrétaire général
Ministère de l'agriculture

CHILI

Luis Alvarado
Ministre
Ministère du patrimoine national

CUBA

Helenio Ferrer Gracia
Vice-Président
Commission nationale de la protection de
l'environnement et de la préservation
des ressources naturelles (COMARNA)

EQUATEUR

Carlos Luzuriaga
Vice-Ministre de l'environnement
Ministère de l'énergie et des mines

GRENADE

Kenny Lalsingh
Ministre
Ministère de la santé, de l'environnement,
du développement communautaire et des
coopératives

GUATEMALA

Germán I. Rodríguez Arana
Directeur de l'enseignement écologique
Commission nationale de l'environnement
Présidence de la République

GUYANA

Walter A. Chin
Directeur de l'Agence pour
l'enseignement des sciences de
la santé, l'environnement et
la politique alimentaire

HAITI

Jean-Louis André
Ministre
Ministère de l'agriculture, des ressources
naturelles et du développement rural

JAMAÏQUE

John Junor
Ministre d'Etat
Ministère du développement, de la
planification et de la production

MEXIQUE

Sergio Reyes
Sous-Secrétaire à l'écologie
Secrétariat au développement
urbain et à l'écologie

NICARAGUA

Jaime Incer
Ministre Directeur
Institut nicaraguayen des ressources naturelles
et de l'environnement (IRENA)

PANAMA

Juan Alberto Manelia
Secrétaire exécutif
Commission nationale de l'environnement

PARAGUAY

Victor César Vidal
Sous-Secrétaire d'Etat aux ressources
naturelles et à l'environnement
Ministère de l'agriculture et de l'élevage

PEROU

Amaro Zavaleta
Chef du Bureau national d'évaluation
des ressources naturelles (ONERN)
Institut national de planification

SAINTE-LUCIE

Naresh Singh
Directeur général
Ministère de la santé, du travail, de
l'information et de la radiodiffusion

SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES

Alpian Rudolph A. Otway
Secrétaire chargé des relations
avec le Parlement
Ministère de la santé et de l'environnement

TRINITE-ET-TOBAGO

Lincoln Myers
Ministre
Ministère de l'environnement
et du service national

URUGUAY

Raúl Lago
Ministre
Ministère du logement, de l'aménagement
du territoire et de l'environnement

VENEZUELA

Enrique Colmenares
Ministre
Ministère de l'environnement et des
ressources naturelles renouvelables

ANNEXE II

ACCORD DE PORT OF SPAIN SUR LA GESTION ET LA PRESERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES CARAIBES

**ACCORD DE PORT OF SPAIN SUR LA GESTION ET LA PRÉSERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES CARAÏBES**

**Rendu public par la première Conférence ministérielle sur
l'environnement de la Communauté des Caraïbes**

**Port of Spain (Trinité-et-Tobago),
31 mai-2 juin 1989**

Nous, Ministres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) chargés des questions d'environnement, avons tenu la Conférence à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) du 31 mai au 2 juin 1989 avec les objectifs suivants :

- a) Mieux apprécier l'importance des problèmes relatifs à la gestion et à la préservation de l'environnement dans les Caraïbes, ainsi que des besoins en la matière, et la relation entre environnement et développement;
- b) Mettre en évidence les questions qui, dans la région, devraient recevoir une attention prioritaire dans le domaine de l'environnement; et
- c) Recenser les moyens de mieux coordonner et suivre à l'échelon régional les activités, les organismes et les ressources.

Nous nous félicitons vivement que des délégations de haut niveau de 12 Etats membres de la Communauté et de quatre pays observateurs aient participé à la Conférence, et nous avons été honorés par une allocution de l'honorable A. N. R. Robinson, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, le pays hôte, qui a ouvert la Conférence.

Nous savons gré aux institutions régionales et internationales qui étaient présentées en qualité d'observateurs de la précieuse contribution qu'elles ont apportée à nos débats.

Au cours de nos débats, nous n'avons pas perdu de vue le fait que, comme le Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago nous l'a d'ailleurs rappelé dans son allocution, les attitudes à l'égard des problèmes d'environnement et l'optique dans laquelle on les envisage ont évolué partout dans le monde au cours des deux dernières décennies, à mesure que l'on comprenait mieux l'effet des activités humaines sur l'environnement. Nous apprécions que la Conférence historique de Stockholm sur l'environnement (1972) est à l'origine de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'élaboration de la Stratégie mondiale de la conservation de 1980 et du rapport de 1987 de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, dans lequel a été mise en relief la relation entre l'environnement et un développement durable.

Dans la région de la CARICOM, les préoccupations écologiques n'ont pas été moins intenses. Dans son esprit et son orientation, le Traité de Chaguaramas portant création de la Communauté des Caraïbes, de même que les délibérations de plusieurs instances communautaires, dont la Conférence des chefs de gouvernement, la Conférence des ministres chargés de la santé et les comités permanents des ministres chargés de l'agriculture et des affaires étrangères, tiennent compte de

L'importance qu'une gestion rationnelle de l'environnement de la région revêt pour la qualité de la vie des populations de la région.

Nous avons mené notre conférence dans l'esprit de la Déclaration de Brasilia, à la rédaction de laquelle ont participé plusieurs ministres de la Communauté des Caraïbes.

Nous estimons donc que cette conférence s'inscrit dans cette tradition et constitue une occasion de relancer au plan politique la conception, l'élaboration et l'exécution coordonnées de politiques, de programmes et de projets visant à combattre les insuffisances que présentent nos arrangements en vue de gérer efficacement l'environnement.

QUESTIONS ET PROBLEMES PRIORITAIRES

Pour mettre en évidence les questions à aborder en priorité dans nos efforts de protection de l'environnement dans les Caraïbes, nous avons posé comme prémisse que notre désir commun d'assurer la survie de l'humanité d'une façon qui soit en harmonie avec la nature et compatible avec le bien-être de l'individu était au centre de nos préoccupations écologiques.

Nous sommes aussi partis du principe que nos espaces maritimes et l'importante couverture forestière de certains de nos territoires étaient les caractéristiques majeures de l'environnement naturel de nos pays.

Nous sommes convenus que les principaux secteurs dans lesquels nous devons nous organiser aux échelons national et régional, avec le soutien de la communauté internationale, pour élaborer des stratégies à appliquer d'urgence étaient les suivants :

- a) Planification et coordination rationnelles de l'aménagement du territoire;
- b) Logement et établissements humains;
- c) Dégradation du littoral et du milieu marin;
- d) Prévention des déversements d'hydrocarbures et atténuation de leurs effets;
- e) Gestion des déchets solides et liquides;
- f) Gestion des substances toxiques et dangereuses, et notamment réduction des résidus agrochimiques;
- g) Rejet dans la région de déchets dangereux et toxiques provenant de l'extérieur de la région;
- h) Qualité de l'eau et approvisionnement en eau;
- i) Gestion forestière et gestion des bassins hydrologiques;
- j) Préservation des ressources génétiques;

- k) Lutte antivectorielle;
- l) Préparation en vue des catastrophes;
- m) Préservation des ressources culturelles, archéologiques et historiques;
- n) Pollution atmosphérique et pollution acoustique.

STRATEGIES EN VUE DE LA SOLUTION DES PROBLEMES

Nous sommes convaincus, et nous sommes convenus, que pour s'attaquer efficacement aux problèmes dans ces domaines, nous devons recourir d'urgence aux stratégies suivantes, de façon à aborder ces problèmes de manière intégrée :

- a) Eduquer et sensibiliser le public à tous les niveaux dans nos sociétés, afin d'amener nos populations à prendre davantage conscience de l'environnement et à respecter celui-ci, et d'encourager des types de comportement propres à assurer la protection de l'environnement. A cet égard, nous sommes convenus qu'entre autres choses, la Journée mondiale de l'environnement (5 juin) devrait être pleinement observée dans la Communauté des Caraïbes et qu'il faudrait coordonner, autant que faire se peut, nos programmes nationaux respectifs à cette fin;
- b) Dispenser une formation et mettre en valeur les ressources humaines afin que la région puisse disposer des services de spécialistes ayant pour mission d'assurer la gestion de l'environnement sous ses multiples aspects;
- c) Formuler des politiques et des plans, prévoyant notamment une évaluation de l'impact écologique, qui sont les préalables indispensables à la gestion rationnelle de notre environnement;
- d) Rassembler, gérer et diffuser l'information indispensable à l'élaboration des politiques, des programmes et des projets à mettre en oeuvre pour faire face aux problèmes qui auront été mis en évidence;
- e) Promouvoir des activités de recherche qui tiennent compte des réalités de la situation dans les Caraïbes et qui visent à trouver des solutions aux problèmes écologiques de la région;
- f) Mettre en place les dispositions législatives requises pour assurer une gestion rationnelle de l'environnement, et les mécanismes voulus pour en assurer l'application;
- g) Promouvoir la réalisation d'activités économiques, notamment la création de petites entreprises, axées sur la jouissance et la mise en valeur de l'environnement;
- h) Exploiter toutes les ressources politiques, institutionnelles et communautaires disponibles susceptibles de favoriser la solution de problèmes écologiques particuliers.

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE CONSULTATION ET DE COORDINATION

Nous nous rendons parfaitement compte que pour donner une suite concrète à toutes les questions évoquées plus haut, il est absolument indispensable qu'il existe des arrangements institutionnels efficaces aux échelons national et régional. Nous reconnaissons que de tels arrangements seront décisifs pour procéder systématiquement à des consultations sur la formulation des politiques et l'exécution des programmes et des projets ainsi qu'à la coordination desdites politiques et desdits programmes et projets.

Nous savons que certains arrangements institutionnels existent déjà. Toutefois, il y a lieu de renforcer certains d'entre eux, de mettre en évidence les lacunes qui peuvent exister et de combler celles-ci.

Par conséquent :

a) Nous sommes convenus qu'à l'échelon régional, les Ministres chargés des questions d'environnement devraient se réunir à des intervalles appropriés aux fins de passer en revue les politiques et les programmes et de définir les objectifs et les directives d'action; à cette fin, nous appuyons la proposition du Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago de créer un Comité permanent des Ministres chargés de l'environnement;

b) Nous approuvons la création, également à l'échelon régional, d'une instance consultative composée des organismes dont les activités dans la région intéressent l'élaboration de programmes et de projets écologiques dans les Caraïbes. Cette instance aura pour fonction d'identifier les programmes, projets et études ayant trait aux problèmes prioritaires et aux stratégies énoncés plus haut, et de déterminer qui sera chargé de les exécuter. Le Secrétariat de la CARICOM sera chargé de convoquer cette instance;

c) Nous réaffirmons l'engagement de la Communauté en faveur du développement effectif de l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes en tant qu'organisme régional technique, consultatif et chargé de l'exécution de projets dans le domaine de l'environnement.

Nous chargeons le Secrétariat de la CARICOM d'organiser des consultations et des négociations avec les organismes donateurs en vue de financer des programmes et des projets écologiques dans les Caraïbes compte tenu des politiques et des directives énoncées au niveau ministériel ainsi que des résultats des travaux de l'instance consultative. A ce propos, nous remercions les organismes bilatéraux et multilatéraux qui financent déjà activement de tels programmes.

Nous recommandons vivement que tous les gouvernements de la Communauté prennent des arrangements qui permettent une approche intégrée de la gestion de l'environnement aux plans politique, technique et administratif, et que ces arrangements prévoient notamment la désignation d'un interlocuteur qui assurerait la liaison de façon coordonnée avec les instances régionales et internationales.

En conclusion, nous réaffirmons que nous sommes fermement et inébranlablement résolus à utiliser rationnellement nos ressources écologiques et à les préserver. Nous demandons à tous les peuples des Caraïbes de respecter l'environnement de façon à le préserver pour les générations futures.

Port of Spain
Trinité-et-Tobago

2 juin 1989
